

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 027-200070142-20260219-22_20226-DE

22/2026
Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 36

Votants : 43

Date de convocation :

Le : 13 février 2026

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Collette,
Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mme Héquet, M. Calais,
Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	Mme Marteau,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Gregoire,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménésqueville	M. Cahagne,
Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
Perruel	M. Quéné,
Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	M. Blavette,
Vandrimare	M. Dechoz,
Vascoeuil	M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, Defrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz, M. Hébert à Mme. Lavigne.

Finances : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe « Zone d'activité de Charleval »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°09/2026 du conseil communautaire en date du 19 février 2026 relative au vote du compte financier unique 2025 pour le budget annexe « Zone d'activité de Charleval » de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 2 et 5 février 2026 ;

Le compte financier unique du budget annexe « Zone d'activité de Charleval » ayant été transmis, les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2025 peuvent être approuvés.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- procède à l'affectation définitive des résultats de l'exercice concernant le budget annexe « Zone d'activité de Charleval » 2025 comme suit :

**AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025
Budget annexe « Zone d'activité de Charleval »**

Le déficit cumulé de fonctionnement au 31/12/2025 est de 1 078 892,32 €

L'excédent cumulé d'investissement au 31/12/2025 est 768 889,61 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2025 est de 0 €

Le résultat définitif 2025 du budget ZAE de Charleval sera affecté comme suit :

(002) Déficit de fonctionnement reporté : 1 078 892,32 €

(1068) Affectation en réserve : 0,00 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,



Sidonie LANCIE

Le Président



Jean-Luc ROMET

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.